

Département de la Creuse

Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUÉ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi trente octobre, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Balouë, se sont réunis à 20h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire le vingt-trois octobre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- Mme France Muriel BLANCHE
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LE ROUX
- M. Franck MARTIN
- M. Jérôme PASDELOU

Mme Carine TOURTEAU, secrétaire de mairie

Au vu du contexte sanitaire, la séance se déroule à huis clos.
Mme la Maire constate que le quorum est atteint.
La séance démarre à 20h05.

M. Jean-Marie BONNEFONT est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des derniers comptes rendus
2. Signature des procès-verbaux
3. Plaques de M. WATINE
4. Préavis de Mme AMIGO et location de l'appartement de la mairie
5. Fonds de commerce de l'épicerie
6. Mise en place du RIFSEEP et modalités d'attribution
7. Secrétaire en remplacement
8. Organisation du discours du 11 novembre
9. Organisation du panier des aînés
10. Organisation des élections partielles
11. Trésorerie
12. Questions diverses

1. APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDUS

Le compte rendu du 2 octobre 2020 n'est pas finalisé, il sera transmis pour approbation lors du prochain conseil municipal.

2. SIGNATURE DES PV DE COMPTES RENDUS

Mme la Maire indique que les signatures ne sont pas conformes, il faudra procéder à nouveau à la signature des 3 derniers conseils.

3. PLAQUES DE M.WATINE

Un devis de 1500 euros (déjà payé) est en cours avec M. WATINE pour une plaque émaillée. Mme la Maire fait un appel à suggestions pour utiliser ce budget.

Pour référence, la plaque de la salle Aristide Carteau avait coûté 700 euros. Avec 1500 €, nous pouvons donc envisager 2 plaques.

Les conseillers proposent de faire :

- une plaque pour l'église Notre-Dame-de-Lorette
 - o avec une coquille St-Jacques pour rappeler le pèlerinage
- une plaque pour la future bibliothèque / médiathèque (salle Agora)

Mme la Maire proposera 2 modèles pour chaque plaque, pour estimation auprès de M. WATINE.

4. PRÉAVIS DE MME AMIGO ET REMISE EN LOCATION DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE

Mme Jade AMIGO a donné son préavis au 15 octobre 2020, pour un départ au 15 novembre 2020. Elle peut déménager même pendant la période de confinement.

L'état des lieux entrant a eu lieu, le document est disponible en mairie.

L'état des lieux sortant aura lieu le 15 novembre à 15h en présence de Mme la Maire et de son 1^{er} adjoint.

Mme la Maire rappelle que le contrat de bail comporte plusieurs irrégularités. Le contrat devra être refait.

Le loyer actuel est de 450 euros. Comme précédemment évoqué lors des tous premiers conseils, Mme la Maire rappelle que le loyer lui semble trop élevé compte tenu de l'état du logement et de la superficie (92m²). Le chauffage est électrique. Les huisseries sont récentes mais l'isolation est ancienne. Les différentes réfections sont du fait des différents locataires.

M. BONNEFONT, 1^{er} adjoint, fait lecture de la demande de Mme la Maire de reprendre la location de l'appartement en tant que particulier, à partir du 1^{er} décembre 2020.

Mme la Maire étant partie prenante, elle quitte la séance à 20h30.

Le conseil municipal accepte la proposition de Mme GOMES visant une reprise rapide du bail locatif. Le conseil municipal décide de fixer une fourchette de loyer pour le futur bail entre 350 et 400 €/mois. Il souhaite toutefois réserver sa décision concernant le montant définitif en fonction de la visite de l'appartement, afin de pouvoir constater son état et sa configuration. Le prix définitif du loyer sera fixé au prochain conseil municipal.

Mme la Maire rejoint la séance à 21h00.

5. FONDS DE COMMERCE - EPICERIE

Mme GOMES souhaite céder son bail commercial, correspondant à l'épicerie du village. Pour rappel, le fonds est loué 200 € (fonds plus logement attaché). Mme la Maire rappelle que le bail étant cédé directement, le loyer ne peut pas changer. L'objectif est de trouver un couple pour reprendre le commerce, afin d'assurer à la fois la vente sur place et les livraisons à domicile.

Mme la Maire indique par ailleurs que le présent bail comporte des irrégularités et qu'il devra également être revu.

6. MISE EN PLACE DU RIFSEEP ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Mme la Maire rappelle les difficultés rencontrées avec la secrétaire de mairie titulaire depuis la mise en place de l'équipe municipale.

Mme la Maire indique que l'agent touche :

- des indemnités d'administration et de technicité de 193,45 €/mois.
- des indemnités d'exercice des missions, de 205,89 €/mois.

Ces indemnités correspondent à la qualité de son travail et son investissement. Ces indemnités sont anciennes et doivent légalement être remplacées par une indemnité unique : RIFSEEP.

Mme la Maire indique qu'une délibération en ce sens a été faite en 2018 mais qu'une erreur dans la transmission des informations rend ce document caduque. Mme la Maire rappelle qu'elle et son adjoint ont reçu la secrétaire de mairie le 17 septembre 2020, pour un entretien de cadrage de sa mission et de l'organisation du secrétariat.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de basculer sur l'indemnité RIFSEEP.
- d'étendre le RIFSEEP aux contractuels en plus des titulaires.
- de rendre cette indemnité caduque à partir du 90e jour calendaire d'absence (ou arrêt maladie).

D'autre part, Mme la Maire indique que, compte tenu de plusieurs éléments constatés dans le travail de l'agent, elle souhaite reconsidérer le montant de cette indemnité. Mme la Maire fait lecture des différents constats remontés depuis la prise de fonction de l'équipe municipale.

Suite à l'énoncé de ces éléments, le conseil municipal décide de fixer la future indemnité RIFSEEP à 190 €/mois.

7. SECRÉTAIRE REMPLAÇANTE

Mme Carine TOURTEAU a été nommé en remplacement de la secrétaire titulaire. Elle travaille :

- le lundi après-midi
- le vendredi après-midi
- un lundi matin sur 2

Mme Tourteau se présente et décrit son activité actuelle.

8. ORGANISATION DU DISCOURS DU 11 NOVEMBRE 2020

Le discours prévu pour le 11 novembre est annulé du fait de la situation sanitaire. Nous procéderons quand même au dépôt de gerbes de fleurs.

9. ORGANISATION DU PANIER DES AÎNÉS

Mme la Maire informe qu'un don de 400 € a été reçu pour financer le panier des aînés.

Mme la Maire propose de faire des réalisations par les habitants pour pouvoir distribuer des paniers. Le nombre de paniers à distribuer est de 50. Les propositions portent sur :

- des pots de confiture maison
- des chocolats ou des biscuits

Mme Tourteau précise que des colis de produit locaux à 15 € sont confectionnés à Dun-le-Palestel (entreprise Papilles & Millésime).

Le budget total à allouer aux paniers des aînés et compléments serait de 800 €.

Le conseil décide d'opter pour cette solution.

10. ORGANISATION DES ÉLECTIONS PARTIELLES

Suite à la démission de plusieurs membres du conseil municipal, des élections partielles doivent être organisées.

Le premier tour des élections est prévu par la préfecture le 29 novembre prochain. Toutefois, compte tenu du contexte sanitaire, il est très probable que les élections soient reportées. Nous restons dans l'attente d'une confirmation par la préfecture de la Creuse.

11. TRÉSORERIE

Mme la Maire fait le point sur la situation budgétaire. La trésorerie est un point délicat du fait de nombreuses factures restant à payer. La ligne de trésorerie présente elle aussi un caractère préoccupant pour les finances de la commune.

Toutefois, la perception des factures de consommation d'eau doit permettre prochainement de renflouer partiellement le déficit de trésorerie.

12. QUESTIONS DIVERSES

Mme la Maire informe le conseil des différentes actions et évènements récents :

- Les conseils municipaux peuvent continuer à avoir lieu malgré le confinement. Mme la Maire distribue des attestations professionnelles ainsi que des souches d'attestation de déplacement dérogatoire.
- La secrétaire de mairie est à nouveau en arrêt maladie jusqu'au 30 novembre 2020 inclus. Mme Carine TOURTEAU est secrétaire en remplacement durant cette période. Mme Carine TOURTEAU assistera au conseil municipal si nécessaire.
- La SCI Yohny a fait une demande d'achat pour un terrain communal situé à côté de la station d'épuration. Mme la Maire fait circuler le dossier correspondant à cette demande.
- Evolis a proposé que des personnes du conseil aillent voir le coulage béton de la base de la première éolienne. Aucun conseiller n'est intéressé. En revanche, M. LE ROUX remonte que l'état de la route entre la Deunière, Bazelat et St-Sébastien est très dégradé. Mme BLANCHE remonte que des toupies à béton circulent dans le bourg alors que c'est interdit. Mme la Maire suggère aux conseillers de noter la plaque d'immatriculation du véhicule qui contrevient aux règles de circulation, afin de la transmettre au responsable du chantier.
- Les conseillers constatent par ailleurs que le réseau Internet est dégradé ces temps derniers. Il est évoqué que cela soit peut être lié au chantier des éoliennes. Mme la Maire propose d'aller remonter ces points à l'exploitant.
- Un problème de distribution d'eau a été constaté hier dans le bourg, au niveau du rocher (canalisation de particulier bouchée). Evolis est venu pour rechercher la fuite, sans succès. In fine une purge en urgence a été réalisée sur les principales canalisations impactées afin de rétablir un écoulement propre. Cela semble avoir résolu le problème. Toutefois l'intervention d'Evolis restera payante.
- La première réunion du comité botanique et fleurissement a eu lieu le 10 octobre 2020. Mme la Maire diffuse le compte rendu de cette réunion.
- Nous avons reçu un document d'enquête auprès des communes du bassin de la Creuse nous demandant des informations sur la commune (historique d'inondation, occupation des sols en zones inondables, etc). A remplir par MM. MARTIN et PASDELOU, ce document est à rendre avant le 15 décembre 2020.
- Mme la Maire fait circuler les consignes de la préfecture datant du 29 octobre 2020 concernant le reconfinement de la population.
- M. PASDELOU rappelle dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau communal que la priorité de la commune est de chercher des subventions visant à résorber les canalisations fuyardes, avant tout autre projet de reminéralisation ou d'interconnexion. Dans ce contexte, il a contacté par

téléphone M. FALGUÈRE de l'entreprise INFRALIM. Celui-ci lui a donné un ordre de prix concernant les montants des premiers travaux à envisager :

1/ Réfection des canalisations nord/sud et est/ouest du bourg :

- pose + génie civil : de l'ordre de 150.000€

- détail : 1.000 mètres linéaires de canalisations complexes => 150€/m.l.

2/ Réfection des canalisations entre la Vaudelière et le compteur de section C3, ou des fuites sont avérées, pouvant aller jusqu'à 20% de l'eau produite (mesurées entre C2 et C3 par M. PASDELOU) :

- Pose + génie civil simple (champs) : de l'ordre de 160.000€ le tout incluant la main d'oeuvre

- Détail : 1.600 mètres de canalisations moins complexes incluant le Petit Josnon => 100€/m.l.

Le tout (1+2) représente 310.000 €, ce qui même avec des subventions est inenvisageable pour la commune à ce jour. M. FALGUÈRE suggère ainsi que la commune se focalise sur le point 2.

Rappels concernant les subventions pour rénovation de canalisations :

- AELB 40%+10% en Zone Rurale de Revitalisation (ZRR), jusqu'au 31 mars 2021 !

- Autres subventions (DSIL, DETR) : 20 à 30% supplémentaires, soit maximum 70/80%.

M. FALGUÈRE précise à M. PASDELOU que depuis juillet 2020, les collectivités territoriales ont obligation de consultation à partir du seuil de 70.000€ pour un projet de travaux. Ce seuil est de 40.000€ pour des études.

En l'occurrence, qu'il s'agisse du projet 1 ou 2, il s'agira de confier à une entreprise la réalisation d'un MAPA/publicité (consultation d'entreprises) ainsi que la maîtrise d'œuvre du chantier.

Ce point devra être retravaillé cet hiver avec la secrétaire de mairie.

- Les élus sont en mesure d'organiser des purges du réseau d'eau ce week-end :
 - entre le captage et la station de pompage
 - au niveau distribution de la Vaudelière

Quelques villageois nous ont indiqué être favorables à une purge du réseau au Corps de garde, à Puyrageat et sur la conduite de Bel-Air. La purge du réservoir de Coculet est à préparer : il faut notamment mettre en place le tuyau de vidange en aval du réservoir pour éviter le jardin de Mme DEROUET.

M. PASDELOU demande de l'aide pour organiser cette opération délicate. Mme la Maire propose que la commission eau se réunisse pour planifier ces différentes interventions, et rappelle par ailleurs que nous ne pouvons pas entreprendre à 6 élus restants ce qui était envisageable à 11.

- Les actions de nettoyage du cimetière sont bien avancées, le cimetière est dans un état acceptable pour la Toussaint.
- Mme PICOTY propose de confectionner des décorations pour Noël pendant le confinement. Le point sera évoqué au prochain conseil municipal.
- La pose des luminaires de Noël est à planifier. Mme la Maire ou la secrétaire de mairie contactera l'entreprise qui utilise la nacelle pour changer aussi les lampadaires en panne sur la commune.
- Des arbres menacent de tomber sur la ligne électrique de Sibilot. Il y a peut-être d'autres cas ou des câbles sont en souffrance dans la commune. Il faudrait organiser un tour de la commune pour inventorier ces cas. Il faut faire la demande à Enedis pour intervenir sur ces cas de figure.

Planification des prochains conseils :

Mme la Maire propose les dates suivantes de prochains conseils municipaux :

- le **dimanche 15 novembre** 2020 à 17h
- le **vendredi 27 novembre** 2020 à 20h

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30.

Le 26/11/2020

La Maire,
Béatrice GOMES

